

Le 7 juin 2018

Procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018

<u>Présents :</u>	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	O. Monsieur et J.-M. De Leener
	Hainaut	:	C. Notelaers et R. Sonveaux
	Liège	:	M. Joliet et B. Riga
	Luxembourg	:	J.-M. Fivet et P. Groos
	Namur	:	J. Lauwerys et O. Pierre
	Secrétaire département	:	C. Dupuis

Invités présents : **J.-P. Delchef**, Président du CDA
 J. Nivarlet, Vice-Président du CDA
 L. Lopez, Secrétaire Général
 V. Laurent, Secrétariat Général

Invité excusé : **F. Appels**, Président de la Commission Législative

Heure début : 19 h 15 **Heure fin :** 22 h 20

1. Accueil des représentants.

2. Approbation du procès – verbal de la réunion du 08/03/2018

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. L'implémentation du RGPD au niveau de l'AWBB et des instances provinciales

L'AWBB est juridiquement responsable de l'application de ce règlement. Il faut donc prendre des dispositions communes. On ne va pas envoyer des courriers successifs aux clubs.

Il n'y a pas encore de sanctions envisageables puisqu'il n'y a pas encore de cadre légal. Mais nous allons voir ce qu'il y a lieu de faire entre tous les intervenants de l'AWBB.

V. Laurent a assisté à une réunion d'information de l'ASIF et fait le point.

- La Fédération est responsable des données personnelles et sensibles. Il va falloir trouver des solutions pour les traiter de manière différente.

- Il y a de grands changements à apporter. L'extranet ne peut plus exister (membres, PC53, licences coaches...) comme tel. On doit obligatoirement rédiger une déclaration de politique de confidentialité : par exemple, même si l'extranet n'apparaît plus, les secrétaires de club auront accès ainsi que les membres de comité. On doit expliquer pourquoi on dispose de certaines données et ce qu'on en fait.

- CP : faire convention entre l'AWBB et les CP. L'AWBB est propriétaire des données mais les met à disposition des CP.

- Membres existants : on va diffuser l'information aux membres via les clubs à l'aide d'un document. On ne doit pas demander leur consentement mais on les informe de leurs droits.

- Certificats Médicaux = données sensibles : on doit demander le consentement de la personne. On pourrait continuer à fonctionner comme maintenant mais il faudra spécifier dans la charte par qui la liste de licences sera vue. Puis, il faut la tenir au secret, dans une valise ou une armoire fermée à clé (formule transitoire). On pourrait aussi ajouter une mention sur le certificat (A5). Mais faut-il imposer le certificat ou le remplacer par un dossier médical ou rien du tout comme dans certains sports ? Réflexion au niveau de la Communauté française en cours.

Une discussion s'ensuit sur la future vérification des feuilles de matches et les diverses solutions à y apporter.

Plan d'action :

- Plus d'initiative individuelle par les CP mais on s'en réfère aux normes précisées par le CDA. B.Riga l'a fait vers les clubs de la province de Liège car le site est au nom de C.Fraiture. Plusieurs personnes ont demandé que leur adresse personnelle n'apparaisse plus. O. Pierre s'inquiète de quelqu'un qui cherchera un nouveau club. Où trouvera-t-il les renseignements ? B. Riga pense que les gens se retourneront vers ceux pour qui on peut trouver les données.

JP Delchef demande si l'AWBB doit faire une convention avec C. Fraiture. Oui, co-signée avec le CP.

Une convention sera rédigée.

- Relation AWBB – clubs : les données visées sont les renseignements des membres de Comité, les PC53, la liste des entraîneurs, les listes nationales, joueurs espoirs, mutations administratives, liste des joueurs étrangers, PV.... Il faudra s'adresser au secrétaire du club pour disposer des renseignements.

Si une personne est négligente (elle a donné ses accès), c'est elle qui sera responsable.

- Relation AWBB – membres : on n'a rien à faire avec les affiliations actuelles et pour les mutations et nouvelles affiliations, une case a été prévue qui lorsqu'elle est cochée est considérée comme un consentement à l'utilisation des données personnelles de la personne concernée.

Que faire avec un membre qui refuse que son nom apparaisse sur l'extranet sécurisé ? La charte doit bien prévoir à quoi serviront les données. Il faut bien prévenir tous les affiliés. Préciser également que la photo est indispensable pour la vérification de la régularité des rencontres. S'il refuse toujours, on pourrait ne pas l'aligner.

- Nos données personnelles en qualité de membre fédéral : comment les traiter ? peut-on avoir une fonction dans une fédération sans que qui que ce soit n'ait accès à nos données ? Cela dépend de la fonction de la personne. Si on accepte un mandat, implicitement on accepte que les données soient consultables. Que faire si une personne qui est en poste maintenant refuse ? soit on accepte, soit on considère qu'un membre accepte expressément la publication des données pour pouvoir exercer un mandat.

Il est décidé que les données personnelles doivent être consultables pour pouvoir exercer un mandat.

- Les clubs sont responsables des données supplémentaires à celles demandées par l'AWBB (téléphone des grands-parents, numéro de compte,...).
- Tour de table : - C. Notelaers : l'AWBB est responsable des données des 49.000 membres. Est-ce que les clubs pourraient avoir accès en lecture de toutes les données que l'AWBB possède ? cela lui éviterait de faire une nouvelle base de données. Patience : Un projet informatique est en réflexion.

4. le projet informatique 2018-2020 et ses implications sur le RGPD

L'AWBB a eu un contact avec Alley Oop. L'idée est d'avoir pour toute l'AWBB, comités provinciaux compris, une seule et même base de données qui reprend les coordonnées de tous les membres. Et de permettre à terme aux membres de modifier eux-mêmes certaines de leurs coordonnées.

Plan sur 3 ans mais l'idéal est de faire cela dans un délai plus court. Liège, Hainaut et Namur ne disposent pas du même hébergeur mais ils disposeront du même outil. L'ambition est d'assurer une meilleure visibilité de toutes les informations. La finalité est d'avoir une application mobile de notre site, les paiements en ligne, une boutique...

L'idée est de centraliser aussi les convocations d'arbitrage et les renseignements sur toutes les compétitions.

La feuille électronique pourrait voir le jour dans un délai raisonnable. Le problème de la qualification des joueurs serait résolu. Plus de vérification pour les arbitres...

5. l'ordre du jour de l'AG du 23 juin 2018

Le PC53 sera modifié suite au RGPD.

Des modifications statutaires sont proposées par le CDA.

- Des problèmes ont été relevés pour la convocation des personnes aux réunions des organes judiciaires.
- Un pool fédéral serait créé où les procureurs pourraient voir les disponibilités des membres des CJP ou autres. Cela serait très utile pour les procédures d'urgence.
- L'article sur la procédure d'urgence est revu également.
- Les membres des organes judiciaires ont demandé à ne plus être obligés d'être présents lors des réunions annuelles des arbitres. Ils seront présents à une réunion initiée par le CDA.
- Gestion des absences des membres convoqués.
- Publicité des audiences sauf quand la victime est mineure.

Des articles ont été reportés lors de l'AG du 24 mars et seront proposés le 23 juin.

Le contenu de la boîte de secours a été revu.

O. Monsieur propose que la copie de l'audition parvienne à la personne. L'organe judiciaire résume en 4 lignes et ce qui paraît dans le PV est encore plus sibyllin. Les attendus ne sont pas forcément ce qui a été dit en réunion. Le texte pourrait être modifié (faire photo). Il faudrait obliger une imprimante portable où les documents seraient disponibles en séance. Il faudrait alors modifier les textes.

L'AG se déroulera au Spiroudôme le 23 juin où nous pourrons assister à la finale du championnat d'Europe en Chaise à 18h.

6. la saison 2018-2019

6.1 les intervisions en mini-basket

Les provinces sont demandeuses. Le but est de continuer. Mais les provinces demandent que ce soit une personne déléguée par la DT, qui a les compétences et la reconnaissance de sa fonction, qui se rend dans les clubs. C. Notelaers précise que J. Marnegrave a demandé des noms de personnes habilitées dans les provinces mais c'est la DT qui a connaissance des personnes qualifiées. En donnant les cours, il peut détecter les bons pédagogues.

Il faut étendre le pool des entraîneurs pédagogues minibasket. Pourquoi ne pas faire un appel à candidats ? La DT pourrait alors détecter les bonnes personnes.

Il est important que les clubs voient que la DT vérifie ce qui se passe dans les clubs.

6.2_Le projet arbitrage du Hainaut

La CFA du Hainaut cherche à recruter des nouveaux arbitres. Il y a eu des nouveaux candidats cette saison mais cela ne comble pas le nombre de ceux qui arrêtent.

La CFA va contacter les clubs qui ont des U18 U19 et va aller les voir pendant un entraînement (ou un autre moment) pour les sensibiliser à l'arbitrage. Un petit module sera présenté. S'ils veulent continuer, un cours sera organisé. Pourquoi les U18 U19 ? Il semble que ce soit un bon vivier pour détecter de nouveaux candidats. Si ça marche, le projet pourrait être élargi à d'autres catégories.

Le Président pense qu'on pourrait profiter de nos réunions « relations avec les CP » pour discuter des bonnes pratiques de tous. On pourrait avoir à l'ordre du jour, venant de chaque province, un projet qui a été mis en place par un CP (arbitrage, coupes, promotion minibasket, ..).

O. Monsieur reparle de la proposition qu'il avait faite en AG d'arbitrer seul pour augmenter l'indemnité d'arbitrage. JP Delchef répond à nouveau que cela est exclu. Il faudrait aller trouver le fisc, avec nos amis néerlandophones, pour augmenter les indemnités. C'est en projet et ce n'est pas oublié.

JP Delchef demande où en est le projet liégeois « un club, un arbitre ». Le projet est au point mort.

6.3_La cartographie de l'AWBB

Où y a-t-il du basket en Communauté française ? L'idée est de voir où il n'y en a pas et voir ce qu'on peut faire. Y a-t-il des initiatives à prendre ? Le CDA soutient les clubs et les CP. Pourrait-on envisager des activités interprovinciales qui couvriraient des communes de provinces différentes ?

Constat de beaucoup : la moyenne d'âge des bénévoles augmente dangereusement. Plutôt que de nouveaux clubs, on parle de fusions. C. Notelaers précise qu'on perd des clubs tous les ans. Il y a plus d'équipes et moins de clubs.

O. Monsieur : les clubs sont demandeurs d'infrastructures. Au Brabant-Wallon, les joueurs font 10-15 kilomètres pour jouer. Mais à Bruxelles, il manque de salles.

O. Pierre précise que les données Walsat.iweps.be peuvent servir pour les données démographiques.

7. le bilan des AP 2018

JP Delchef constate qu'elles se sont bien déroulées. Mais des points devraient être à l'ordre du jour et n'y sont pas.

Un budget doit être présenté, un rapport de vérificateur doit être présenté (s'il n'y en a pas, ce sont les parlementaires qui doivent assurer). I. Delrue et JP Delchef vont faire un document récapitulatif de ce qui a manqué.

Le Président évoque la gestion des interventions des clubs. Si un club intervient, a-t-il le droit d'amender ce qui est présenté ? En AG de l'AWBB c'est possible. La démocratie veut que cela soit possible. S'il y a des dispositions anti-statutaires qui sont constatées, le CDA les fera retirer tout de suite. Le but n'est pas de contrôler mais de faire en sorte que tout se passe conformément aux statuts.

C. Notelaers : les clubs devraient pouvoir envoyer à l'avance des propositions d'amendement au minimum 7 jours avant l'AG.

O. Monsieur : des parlementaires représentent leur club lors de l'AG ? Ils ne peuvent pas. Cela doit être précisé dans l'invitation à l'AG.

8. le calendrier des AP 2019

Liège : vendredi 3 mai 2019

Hainaut : samedi 18 mai 2019

Brabant : à préciser

Namur : vendredi 24 mai 2019

Luxembourg : mercredi 29 mai 2019

9. Divers

- B. Riga : a discuté en fin de réunion d'un fait confidentiel. Et des éléments ont été rapportés. Cela est plus que regrettable.
- O. Monsieur : Que faire si une joueuse veut s'affilier en U14 et qu'il n'y a pas d'équipes mixtes ? C. Notelaers répond que si elle joue, il y a forfait toutes les semaines ou elle mute vers un club de filles.

Le Président termine en remerciant la participation au complet à cette réunion très importante. Le plan d'action est établi et pourra être envoyé aux clubs. Merci pour les idées et les remarques. Merci pour le travail fourni cette saison et celui qui le sera pour la prochaine.

Isabelle DELRUE
Présidente du département Relations avec les CP

Carine DUPUIS
Secrétaire du département.